

Conseil Municipal
 Commune de Faux-la-Montagne
 Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Faux-la-Montagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Faux-la-Montagne, sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 02/10/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE , Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Catherine Lesnes, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Catherine Lesnes à Françoise Romanet

Victoire Beaujou à Catherine Moulin

Absent.e.s excusés : Catherine Lesnes, Victoire Beaujou

Secrétaire : Francis Hoezelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil : 11		DELIBERATION	
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 8		Publiée le :	
Représentés : 2		Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 3			
SENS DU VOTE			
Unanimité	Majorité	Rejet	
OUI	Nombre de voix pour : 10		
	Nombre de voix contre : 0		
	Abstention : 0		

DCM 2025/69 : Délibération modificative budget principal coopération Ukraine

Madame le maire explique au conseil municipal que le projet de la coopération en Ukraine implique de nouvelles dépenses et recettes. Les crédits n'ayant pas été prévus pour ces dépenses et recettes. Il convient de prendre une DM. Il est donc proposé aux membres du conseil la décision modificative suivante :

dépenses de fonctionnement :

65748 : + 33 829 €

recette de fonctionnement :


74718 : + 29 900 €

74748 : + 3 929 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative présentée ci-dessus,

A Faux-la-Montagne, le 10 octobre 2025

La maire
 Catherine MOULIN




L'adjoint,
 Francis HOEZELLE

